

Préface

Préface

Par M. Mourad MEDELICI

Président du Conseil constitutionnel

L'année 2014 a été marquée par plusieurs activités organisées par le Conseil constitutionnel pour commémorer ses 25 années d'existence : journée commémorative ponctuée par l'émission d'un timbre, journées d'études, portes ouvertes... Dans ce même cadre, le Conseil a organisé une Conférence scientifique à laquelle ont été conviés plus de 80 délégués regroupant des Présidents et membres de plusieurs institutions africaines, membres de *la Conférence des Juridictions constitutionnelles africaines*, des invités de marque représentant des institutions et des espaces régionaux et linguistiques activant dans le domaine de la justice constitutionnelle, et auxquels je voudrais exprimer, ici, mes sincères remerciements pour s'être joints à nous pour commémorer cet important évènement dans la vie de notre institution et dont témoigne ce numéro spécial de la *Revue du Conseil constitutionnel*.

Placée sous le Haut patronage de Son Excellence M. le Président de la République et animée par d'éminents constitutionnalistes, venus des Universités d'Algérie, du Gabon, du Benin, de Tunisie, d'Afrique du sud et du Nigéria, la Conférence scientifique a débattu d'un thème, fort éloquent, portant sur : « *les avancées en matière de droit constitutionnel en Afrique* ».

Si le choix du thème a été un des éléments de la réussite de la Conférence, c'est aussi la qualité des conférenciers et du débat qui ont fait de cette tribune d'Alger un évènement continental majeur.

Préface

Il faut reconnaître en effet, que les ingrédients pour la réussite de cette manifestation scientifique étaient réunis : un parterre d'éminents constitutionnalistes africains et non africains- arabes, européens, asiatiques et même sud-américains- et un thème mobilisateur, suscitant le débat et la réflexion sur des questions intimement liées à ce texte fondamental, qu'est la constitution, qui irrigue la vie des hommes et des institutions dans chacun de nos pays.

Ces questions ont été traitées avec compétence et lucidité ; celle portant sur le néo constitutionnalisme africain a particulièrement retenu l'attention qui est apparu à la fin des années 80 et au début des années 90 sur le Continent, suite à de profondes mutations apparues dans le monde de l'époque, et qui ont conduit les pays africains à s'adapter en adoptant de nouvelles constitutions ou en reformulant profondément celles en place. Il est utile de rappeler, dans ce contexte, que la Constitution algérienne du 23 février 1989, suivie de celle du Gabon en mars 1991, ont ouvert la voie à une succession de révisions constitutionnelles en Afrique.

Les intervenants ont expliqué, de fort belle manière, comment les pays africains ont reformé leurs constitutions pour choisir le modèle constitutionnel qui leur a semblé le mieux à même de répondre aux aspirations de leurs peuples, sans négliger leurs spécificités historiques et culturelles, en tant qu'éléments indispensables et complémentaires pour sceller l'ancrage de leurs sociétés aux valeurs universelles.

Les pays africains, réceptifs à ces changements, se sont dotés, pour la plupart, de nouvelles constitutions ; des Constitutions démocratiques rédigées par les « sorciers noirs », comme le disait l'un des conférenciers; en effet l'Afrique n'importe pas de concepts constitutionnels par désir de

Préface

mimétisme, pour les greffer à son corps défendant; mais elle s'est dotée de constitutions dans lesquelles sont consacrés les attributs universels de l'Etat de droit cimentées par les vertus et les dynamiques qui caractérisent l'environnement social africain.

Cependant, comme l'a soulignée l'assistance, si des contraintes multiples et de toutes sortes, se sont dressées sur le chemin du continent, dans son évolution constitutionnelle, force est de reconnaître que le processus de démocratisation en Afrique suit son cours pour tendre vers les objectifs irréversibles qu'il s'est fixés d'atteindre pour garantir aux peuples africains davantage de droits et de libertés dans des sociétés économiquement plus prospères et politiquement à la fois plus stables et plus ouvertes.

Les intervenants, tant dans la salle que sur la tribune, ont été, par ailleurs, unanimes à dire que, dans ce processus de démocratisation, la mission de garantie de la suprématie de la loi fondamentale, conférée aux juridictions constitutionnelles, est primordiale ; d'où le poids de la responsabilité qui pèse sur les épaules des juges constitutionnels.

Les autres thèmes présentés traitant de l'évolution normative et la pratique de principes constitutionnels (liberté, égalité, indépendance de la justice) dans certains pays africains- tel l'Algérie et l'Afrique du Sud- et de la consécration des droits de l'Homme dans les systèmes politiques africains. L'occasion étant belle pour souligner que l'Afrique évolue dans l'œuvre de construction de son édifice constitutionnel, et que celui-ci ne cesse de se renouveler, se reformer et de s'enrichir pour prendre en charge les exigences et les aspirations démocratiques, de plus en plus grandissantes, des peuples africains.

Préface

L’Afrique, comme souligné, à juste titre, dans le message de Son Excellence le Président de la République, lu devant l’assistance, a consenti des efforts considérables pour consolider et développer les fondements de l’Etat de droit et promouvoir les valeurs constitutionnelles garantissant la croissance et la stabilité. L’Afrique, poursuit le message, est en mesure de relever les grands défis qui lui sont imposés par l’accélération des mutations dans le monde.

A la lumière des enseignements de cette conférence, nous souhaitons que les étudiants, chercheurs et autres spécialistes trouvent dans les actes de cette rencontre que nous reproduisons dans ce numéro spécial de la *Revue du Conseil constitutionnel*, une matière à féconder pour leurs travaux de recherche et leurs réflexions sur le droit constitutionnel, dans de nombreuses déclinaisons.

Nous espérons, enfin, que d’autres opportunités s’offriront à nous, juges constitutionnels africains, pour échanger nos expériences dans les domaines qui sont les nôtres, et renforcer nos attentes et nos espoirs pour une Afrique démocratique, stable et prospère.

* *

*